

Résolution 769

Il faut revoir la péréquation intercantonale !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les difficultés budgétaires chroniques qui caractérisent le canton de Genève ;
- la dette colossale du canton s'élevant aujourd'hui à 12,8 milliards de francs ;
- la troisième réforme des entreprises qui vise à établir un taux unique d'imposition ;
- la volonté du Conseil d'Etat genevois d'établir ce taux à 13%, ce qui impliquerait une perte de rentrées fiscales à hauteur de 600 millions de francs ;
- l'actuelle péréquation financière intercantonale des ressources qui coûte 270,3 millions de francs au canton de Genève en 2014 ;
- le ratio de financement par la Confédération des compensations des charges excessives en géo-topographiques (341 millions) et sociodémographiques (341 millions), à savoir 50 % / 50 % ;
- le rapport d'Ecoplan en 2006, mandaté par la Confédération, qui préconise un ratio de l'ordre de 27% pour les compensations géo-topographiques et de 73% pour celles de type sociodémographique ;
- la nécessité pour le canton de Genève de trouver de nouvelles recettes permettant de garantir des prestations publiques suffisantes et de qualité,

invite le Conseil d'Etat

à négocier avec la Confédération la révision du ratio de financement entre les compensations de charges géo-topographiques et sociodémographiques afin que celles-ci correspondent aux besoins avérés des cantons selon le rapport d'Ecoplan.